

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version 2.0      Date de révision: 08/16/2023      Numéro de la FDS: 000000934950      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterRoc MP 300 Accelerator  
Code du produit : 000000000058408467 000000000058408467  
Autres moyens d'identification : MasterRoc MP 300 Accelerator

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.  
Adresse : 1800 CLARK BLVD  
Brampton ON L6T 4M7  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

#### Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.



---

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Lésions oculaires graves : Catégorie 1  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2 (Reins, Foie, Sang, Système nerveux central)  
Dangereux pour le milieu aquatique - danger de toxicité : Catégorie 3

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger :  

Mention d'avertissement : Danger

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version 2.0      Date de révision: 08/16/2023      Numéro de la FDS: 000000934950      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/09/2023

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
 H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.  
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie, Sang, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
 P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
 P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
 P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

**Intervention:**

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Stockage:**

P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Eliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Substance/mélange : Mélange

Nature chimique : accélérateur

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
2,2',2"-nitrilotriéthanol	2,2',2"-Nitrilotriéthanol	102-71-6	>= 15 - < 50
diéthylèneglycol	2,2'-oxydiéthanol	111-46-6	>= 15 - < 20
2,2'-iminodiéthanol	2,2'-Iminodiéthanol	111-42-2	>= 3 - < 5

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000934950	Date de la première version publiée: 01/09/2023

### SECTION 4. PREMIERS SECOURS

- |   |   |  |
|---|---|--|
| Conseils généraux                                 | : | Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.<br>Retirer immédiatement les vêtements souillés.   |
| En cas d'inhalation                               | : | Repos, air frais.<br>Si les irritations persistent, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec la peau                    | : | Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.<br>En aucun cas n'utiliser de solvant.<br>En cas d'irritation, consulter un médecin.  |
| En cas de contact avec les yeux                   | : | Enlever les verres de contact. Maintenir les paupières ouvertes et nettoyer abondamment avec de l'eau fraîche et propre ou une solution de rinçage d'œil puis consulter un médecin.  |
| En cas d'ingestion                                | : | Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.<br>Ne provoquer les vomissements que si cette recommandation provient d'un centre anti-poison ou d'un médecin.  |
| Principaux symptômes et effets, aigus et différés | : | Provoque de graves lésions des yeux.<br>Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.<br>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>Provoque une sévère irritation des yeux.<br>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.<br>Provoque de graves lésions des yeux.<br>Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.<br>Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| Avis aux médecins                                 | : | Traiter de façon symptomatique.  |

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- |                                  |   |   |
|----------------------------------|---|---|
| Moyens d'extinction appropriés   | : | Mousse<br>Eau pulvérisée<br>Poudre sèche<br>Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : | jet d'eau   |
| Produits de combustion dangereux | : | fumées<br>vapeurs nocives<br>Oxydes de carbone<br>oxydes d'azote                  |

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000934950	Date de la première version publiée: 01/09/2023

- noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est ni auto-inflammable, ni comburant, ni explosible.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Tenir à l'écart des agents oxydants, des produits fortement alcalins et fortement acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version 2.0      Date de révision: 08/16/2023      Numéro de la FDS: 000000934950      Date de dernière parution: 07/28/2023  
 Date de la première version publiée: 01/09/2023

**SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
2,2',2"-nitrilotriéthanol	102-71-6	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL	
			TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
			LMPT	0.5 ppm 3.1 mg/m <sup>3</sup>	CA ON OEL
			VEMP	5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
			TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH
2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL	
			TWA	2 mg/m <sup>3</sup>	CA BC OEL
			VEMP (la poussière inhalable et la fraction vapeur)	1 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
			TWA (Fraction inhalable et vapeur)	1 mg/m <sup>3</sup>	ACGIH

**Mesures d'ordre technique** : Assurer une ventilation adéquate.

**Équipement de protection individuelle**

**Protection respiratoire** : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites d'exposition peuvent être dépassées.  
Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

**Protection des mains**

**Remarques** : Gants de protection résistant aux produits chimiques.  
Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de respecter le mode d'emploi des producteurs.

**Protection des yeux** : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

**Protection de la peau et du corps** : Choisir la protection corporelle en fonction du niveau d'activité et d'exposition.

**Mesures de protection** : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
Éviter l'exposition au produit.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

**Mesures d'hygiène** : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

**MasterRoc MP 300 Accelerator**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000934950	Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

le travail.  
Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant  
chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites  
fuites p.ex.).

---

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect	:	liquide
Couleur	:	incolore à légèrement jaunâtre
Odeur	:	ammoniacal(e)
Seuil olfactif	:	non déterminé
pH	:	10 - 11
Point de fusion	:	< 0 °C
Point de congélation	:	< 0 °C
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Point d'éclair	:	Pas de données applicables disponibles.
Taux d'évaporation	:	Pas de données applicables disponibles.
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit n'est pas inflammable.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Pas de données applicables disponibles.
Pression de vapeur	:	Pas de données disponibles.
Densité de vapeur relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité relative	:	Pas de données applicables disponibles.
Densité	:	1.0 - 1.2 gcm <sup>3</sup> (20.00 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement miscible

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version 2.0	Date de révision: 08/16/2023	Numéro de la FDS: 000000934950	Date de dernière parution: 07/28/2023 Date de la première version publiée: 01/09/2023
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

---

Solubilité dans d'autres solvants	:	Pas de données applicables disponibles.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable aux mélanges.
Température d'auto-inflammation	:	Non pertinent
Température de décomposition	:	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Pas de données applicables disponibles.
Viscosité, cinématique	:	Pas de données applicables disponibles.
Propriétés explosives	:	Compte tenu de sa structure, le produit est classé comme non explosible.
Propriétés comburantes	:	Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant
Point de sublimation	:	Pas de données applicables disponibles.
Poids moléculaire	:	Pas de données applicables disponibles.

---

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
Stabilité chimique	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.
Conditions à éviter	:	Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.
Matières incompatibles	:	Acides forts Des bases fortes Oxydants forts Agents réducteurs forts
Produits de décomposition dangereux	:	Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version 2.0      Date de révision: 08/16/2023      Numéro de la FDS: 000000934950      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### **Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque de graves lésions des yeux.

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Sensibilisation cutanée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Cancérogénicité**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Foie, Sang, Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

#### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.  
Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

### SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### **Écotoxicité**

#### **Produit:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques.



## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version 2.0      Date de révision: 08/16/2023      Numéro de la FDS: 000000934950      Date de dernière parution: 07/28/2023  
Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

### Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

### Potentiel de bioaccumulation

#### Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.  
Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'éco-toxicologie sont déduites des propriétés des différents constituants.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

## SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementations internationales

#### **UNRTDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **IATA-DGR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

#### **Code IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

---

**MasterRoc MP 300 Accelerator**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000934950	Date de la première version publiée: 01/09/2023

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**Réglementation nationale**
**TDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**
**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

- |      |   |  |
|------|---|--|
| TSCA | : | Toutes les substances chimiques dans ce produit sont soit répertoriées comme actives sur l'inventaire TSCA, soit en conformité avec une exemption sur l'inventaire TSCA. |
| DSL  | : | Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS   |

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**
**Texte complet pour autres abréviations**

- |                  |   |   |
|------------------|---|---|
| ACGIH            | : | USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)  |
| CA AB OEL        | : | Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)  |
| CA BC OEL        | : | Canada. LEP Colombie Britannique  |
| CA ON OEL        | : | Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.              |
| CA QC OEL        | : | Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air |
| ACGIH / TWA      | : | 8 heures, moyenne pondérée dans le temps  |
| CA AB OEL / TWA  | : | Limite d'exposition professionnelle de 8 heures   |
| CA BC OEL / TWA  | : | Moyenne pondérée dans le temps de 8 h   |
| CA ON OEL / LMPT | : | Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)  |
| CA QC OEL / VEMP | : | Valeur d'exposition moyenne pondérée  |

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Ja-

## MasterRoc MP 300 Accelerator

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 07/28/2023
2.0	08/16/2023	000000934950	Date de la première version publiée: 01/09/2023

---

pon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECL - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 08/16/2023  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR